

Séance
ordinaire du 1er
octobre 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU PREMIER JOUR (1^{er})
JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE
20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

18.10.476

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

18.10.477

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 4 et 17 septembre 2018;
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ⌘ Comptes réguliers : 279 982.89 \$
 - ⌘ Comptes préautorisés : 840 899.81\$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Autorisation de signature entre la Ville de Mont-Joli et Gestion Gino Ouellet Inc. dans le cadre d'un protocole d'entente pour la vente d'un terrain.

FINANCES

6. Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour la construction d'un nouvel aréna.

7. Dépôt du projet de règlement d'emprunt 2018-1387 décrétant un emprunt de 10 758 000 \$ et une dépense de 11 558 000 \$ pour la construction d'un nouvel aréna.
8. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2012-1290 concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles et abrogeant le règlement 2015-1338.
9. Dépôt du projet de règlement 2018-1398 modifiant le règlement 2012-1290 concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles et abrogeant le règlement 2015-1338.
10. Autorisation de versement de dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. Rejet du grief 2018-03 déposé par le syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN).
12. Autorisation d'inscription au colloque santé et sécurité au travail du Bas-Saint-Laurent.
13. Autorisation d'inscription à la rencontre du regroupement régional du Bas-Saint-Laurent de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail – secteur affaires municipales.
14. Autorisation d'inscription à un webinaire sur les changements apportés à la Loi 176.
15. Autorisation de formation sur les appareils respiratoires.
16. Autorisation de formation sur l'utilisation du régulateur d'épandage.

LOISIRS

17. Ratification d'embauche de personnel à la billetterie du stade du centenaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Inscription d'une recrue à la formation pompier 1.
19. Autorisation de modification de statut pour quatre recrues.

TRAVAUX PUBLICS

20. Adjudication d'un mandat à l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc.
21. Acceptation de la grille tarifaire du MTQ pour le transport de neige et de glace.
22. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2017-1373 sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés, en partie ou en totalité, à des fins non résidentielles.
23. Dépôt du projet de règlement 2018-1399 modifiant le règlement 2017-1373 sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés, en partie ou en totalité, à des fins résidentielles.

AFFAIRES NOUVELLES

24. Message de sympathies à la famille de monsieur Raymond Lavallée.
25. Autorisation d'un avis de changement dans le cadre du projet de réfection de l'entrée du ruisseau Lebrun.
26. Autorisation de formation à la greffière et au greffier adjoint
27. Période de questions.
28. Clôture et levée de l'assemblée.

18.10.478 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 4 ET 17 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 4 et du 17 septembre 2018 à 20 h 30;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 4 septembre 2018 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 17 septembre 2018 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

18.10.479 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 279 982.89 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 840 899.81\$.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.10.480 AUTORISATION DE SIGNATURE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET GESTION GINO OUELLET INC. DANS LE CADRE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA VENTE D'UN TERRAIN

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le protocole d'entente intervenu entre les parties.

FINANCES

18.10.481 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ARÉNA

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt pour la construction d'un nouvel aréna.

18.10.482 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-1387 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 10 758 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 11 558 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ARÉNA

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement d'emprunt 2018-1387 décrétant un emprunt de 10 748 000 \$ et une dépense de 11 558 000 \$ pour la construction d'un nouvel aréna;

Le projet de règlement d'emprunt no 2018-1387 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 10 758 000 \$ pour financer la construction d'un aréna neuf. Le coût total des travaux est estimé à 11 558 000 \$ plus les frais incidents et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 25 ans.

Pour pourvoir au montant de la différence entre le montant des dépenses engagées et le montant de l'emprunt contracté un montant de 800 000 \$ sera approprié de son surplus affecté « construction d'un aréna ». Cet emprunt sera remboursé par l'imposition durant le terme de l'emprunt d'une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité et il devra faire l'objet d'une séance de registre.

À cet effet, suivant son adoption en séance extraordinaire le jeudi 4 octobre 2018 à 8h, un avis public sera publié dans le journal l'Avantage du 10 octobre prochain, afin d'informer les personnes habiles à voter de la date, des heures et du lieu où le registre sera accessible aux personnes habiles à voter désirant s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

18.10.483 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-1290 CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LE LOYER DES TERRAINS DU PARC DE MAISONS MOBILES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2015-1338

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2012-1290 concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles et abrogeant le règlement 2015-1338.

18.10.484 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1398 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-1290 CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LE LOYER DES TERRAINS DU PARC DE MAISONS MOBILES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2015-1338

Le conseiller Jean-Pierre Labonté dépose le projet de règlement 2018-1398 modifiant le règlement 2012-1290 concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles et abrogeant le règlement 2015-1338.

Ce règlement modifie la tarification pour les années 2019, 2020 et 2021 pour les superficies de terrains déterminée à l'annexe A du règlement.

18.10.485 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

| Organisme | Objet | Don |
|------------------|-------------------|------------|
| École le mistral | album finissant | 50\$ |
| Gymn'As | pour déménagement | 1500\$ |

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18.10.486 REJET DU GRIEF 2018-03 DÉPOSÉ PAR LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONT-JOLI (CSN)

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN) a déposé un grief le 19 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des ressources humaines, monsieur Joël Harrisson;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal rejette le grief 2018-03 déposé par le Syndicat des employés municipaux de Mont-Joli (CSN). Le conseil estime que ce grief n'est fondé, ni en fait, ni en droit.

18.10.487 AUTORISATION D'INSCRIPTION AU COLLOQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Marlène Langlois et monsieur Gilles Gaudreault à assister au colloque santé et sécurité au travail du Bas-St-Laurent, le 7 novembre 2018 à Rimouski, et ce, au coût de 15 \$ par personne.

18.10.488 AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA RENCONTRE DU REGROUPEMENT RÉGIONAL DU BAS-SAINT-LAURENT DE L'ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL – SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Marlène Langlois et messieurs Léo Caron, Guy Bourgoïn et Gilles Gaudreault à assister à la rencontre du regroupement régional du Bas-Saint-Laurent de l'APSAM le 17 octobre prochain à Matane, et ce, au coût de 25 \$ par personne.

18.10.489 AUTORISATION D'INSCRIPTION À UN WEBINAIRE SUR LES CHANGEMENTS APPORTÉS À LA LOI 176

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription de madame Isabelle Aspirot, trésorière adjointe, à un webinaire sur les changements apportés à la Loi 176 offert par PG Solutions, le 23 octobre prochain, et ce, au coût de 200 \$ plus les taxes.

18.10.490 AUTORISATION DE FORMATION SUR LES APPAREILS RESPIRATOIRES

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Yvan Bond, Simon Santerre et Grégory Ledeuil à suivre une formation donnée par la MRC de La Mitis concernant les appareils respiratoires, et ce, au coût de 360 \$.

18.10.491 AUTORISATION DE FORMATION SUR L'UTILISATION DU RÉGULATEUR D'ÉPANDAGE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la formation sur l'utilisation du régulateur d'épandage donnée par la firme Form-Éval aux opérateurs 1 et 2 du service des travaux publics. Cette formation est donnée au coût de 2150 \$ plus les taxes et inclut la calibration des régulateurs.

LOISIRS

18.10.492 RATIFICATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA BILLETTERIE DU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de madame Allys-Ann Pelletier et monsieur Daven Beaulieu à la billetterie du Stade du Centenaire. Madame Pelletier a débuté son emploi le 29 septembre et monsieur Beaulieu le 30 septembre.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18.10.493 INSCRIPTION D'UNE RECRUE À LA FORMATION POMPIER 1

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'inscription monsieur Étienne Rioux à la formation pompier 1. Cette formation est défrayée par le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

18.10.494 AUTORISATION DE MODIFICATION DE STATUT POUR QUATRE RECRUES

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le changement de statut des recrues : Martin Chassé, Benoît Dutil, Jérémie Lévesque et Stéphane Carrier, pour le statut de pompier à l'essai tel qu'inscrit à la convention collective des pompiers et des pompières du Québec, section locale de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

18.10.495 ADJUDICATION D'UN MANDAT À L'ASSOCIATION LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics désire se prévaloir des services de l'Association des transporteurs en vrac de Rimouski inc. pour la répartition des transporteurs de neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté une politique administrative pour le transport de matières en vrac en priorisant les transporteurs de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli exige qu'une répartition équitable soit appliquée entre les camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de neige;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil mandate l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski Inc. pour le transport de la neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal pour l'hiver 2018-2019.

18.10.496 ACCEPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU MTQ POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET DE GLACE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) établit annuellement les tarifs de transport de neige et de glace pour les opérations de déneigement de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc. a adopté cette grille tarifaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a mandaté l'Association Les transporteurs en vrac de Rimouski inc. afin d'effectuer une répartition équitable des camionneurs artisans de Mont-Joli pour le transport de la neige lors des opérations de déneigement du réseau routier municipal pour l'hiver 2018-2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé au conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter la grille tarifaire du ministère du Transport du Québec pour le transport de neige et de glace parue le 1^{er} mai 2018 afin d'utiliser les tarifs suivants :

| Kilomètre en charge (km) | Tarif au mètre cube (\$/m ³) |
|--------------------------|--|
| 1 à 1,9 | 1,490 |
| 2 à 2,9 | 1,720 |
| 3 à 3,9 | 1,950 |

18.10.497 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1373 SUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU DANS LES IMMEUBLES UTILISÉS OU DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ, À DES FINS NON RÉSIDENTIELLES

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2017-1373 sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés, en partie ou en totalité, à des fins non résidentielles.

18.10.498 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1399 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1373 SUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU DANS LES IMMEUBLES UTILISÉS OU DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ, À DES FINS NON RÉSIDENTIELLES

Le conseiller Alain Thibault dépose le projet de règlement 2018-1399 modifiant le règlement 2017-1373 sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés, en partie ou en totalité, à des fins non résidentielles à une séance subséquente et en fait également la présentation.

Ce règlement prévoit le délai d'installation du compteur d'eau suivant la livraison dudit compteur dans l'immeuble concerné et des sanctions applicables en cas de non-respect du délai.

AFFAIRES NOUVELLES

18.10.499 MESSAGE DE SYMPATHIES À LA FAMILLE DE MONSIEUR RAYMOND LAVALLÉE

CONSIDÉRANT le décès de monsieur Raymond Lavallée, ex-maire de Mont-Joli, survenu le 23 septembre dernier à Maria, à l'âge de 89 ans ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lavallée a occupé le poste de maire de la Ville de Mont-Joli de 1962 à 1964 et de 1964 à 1970 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lavallée mérite notre reconnaissance pour avoir accepté de servir la population avec rigueur et intégrité ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lavallée a joué un rôle de premier plan dans le domaine de la santé à Mont-Joli en exerçant la profession de dentiste de 1955 à 2000 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite exprimer ses sincères condoléances aux membres de la famille Lavallée ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de transmettre cette résolution de sympathies à la famille de monsieur Raymond Lavallée, à l'occasion de son décès. Les funérailles de monsieur Lavallée seront célébrées le samedi 6 octobre à New Richmond. D'ici là, les drapeaux de la Ville de Mont-Joli sont en berne.

18.10.500 AUTORISATION D'UN AVIS DE CHANGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE L'ENTRÉE DU RUISSEAU LEBRUN

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'avis de changement dans le cadre du projet de réfection de l'entrée du ruisseau Lebrun. Ce avis a été émis par le service d'ingénierie de la MRC de La Mitis, responsable du chantier, et ce, au montant de 14 028.06\$ plus les taxes.

**18.10.501 AUTORISATION DE FORMATION À LA GREFFIÈRE ET AU GREFFIER
ADJOINT**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise madame Kathleen Bossé, greffière et monsieur Joël Harrisson, greffier adjoint à suivre une formation sous forme de classe virtuelle intitulée « Politique de consultation publique en urbanisme : aspects juridiques » donnée par la COMAQ, et ce, au montant de 175\$ plus les taxes.

18.10.502 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

18.10.503 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 50, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière